

Les DÉBATS D'EUROGIP

Santé et sécurité des travailleurs temporaires : Une préoccupation émergente en Europe

- En conclusion des 4^e **Débats d'Eurogip**, qui ont porté, vendredi 14 octobre, sur la santé et la sécurité des travailleurs temporaires en Europe, Franck Gambelli, le président de la Commission des accidents du travail et maladies professionnelles de la CNAMTS, a annoncé **une réunion, le 4 novembre prochain, des partenaires sociaux** pour une réflexion commune sur la prévention des risques professionnels dans l'intérim.
- Longtemps délaissée, la sécurité des travailleurs temporaires est, aujourd'hui, au cœur des préoccupations de la Commission européenne. Les Débats d'Eurogip ont souligné la faible prise en compte de ce sujet par les États membres : certes tous les pays ont transposé dans leur législation nationale la directive de 1991, mais concrètement la sécurité des travailleurs temporaires n'est pas encore, pour eux, une priorité. C'est dans ce contexte que **la Commission européenne a décidé de lancer une étude approfondie sur le sujet.**
- Loin de se contenter d'un constat pessimiste, les Débats d'Eurogip ont prouvé que des outils de protection des travailleurs temporaires existent et que **des « bonnes pratiques »** émergent en Europe. En Allemagne, les agences d'intérim forment leur personnel permanent à la question des risques professionnels ; en Belgique, elles sont soumises à des procédures de certification en fonction de leur capacité à prendre en compte la sécurité des intérimaires ; en France, la CRAM de la région Centre préconise la mise en place d'un tutorat, qui permet l'accompagnement individualisé du travailleur temporaire tout au long de sa mission. Certaines entreprises utilisatrices généralisent, quant à elles, l'élaboration de fiches de postes détaillées à remettre au nouveau salarié, etc.
- Tous ces dispositifs partent d'un même constat : **il faut favoriser au maximum le dialogue et la concertation entre les trois acteurs en jeu dans la relation de l'intérim**, les agences d'intérim, les entreprises utilisatrices de main d'œuvre temporaire et les intérimaires. Une meilleure information réciproque sur le poste à confier - contenu, qualifications et compétences requises, risques éventuels... - et un accueil mieux encadré donnent des résultats immédiats avec des statistiques d'accidents du travail en baisse.

Les actes des Débats d'Eurogip seront disponibles d'ici la fin de l'année.

Relations avec la presse

ANATOMIE (01 55 28 19 19)
Isabelle Friedmann 06 80 84 15 37

EUROGIP (01 40 56 30 40)
Isabelle Leleu 01 40 56 05 65
55, rue de la Fédération-75015 Paris
www.eurogip.fr